

**DÉLIBÉRATION N° 23\_132**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à 19h30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : EXTENSION POLE TERTIAIRE -  
AVENANTS MARCHES DE TRAVAUX**

**Date de la convocation :** mardi 18 juillet 2023

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 23 Pouvoirs : 7 Votants : 30</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 29 Abstention : 1 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTOT SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Bertrand PICHON MARTIN, Christine SOURIS à Evelyne LABRUDE, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Claude COUX à Eric L'HERITIER, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER,</p>
---	---

**CONSIDÉRANT** les travaux d'extension du pôle tertiaire et les marchés signés avec les entreprises,

**CONSIDÉRANT** l'avenant n°1 au marché du lot 7 lors du conseil communautaire du 09 mai 2023.

**CONSIDÉRANT** les modifications suivantes, apportées en cours de chantier, modifiant le prix du marché :

LOT	ENTREPRISE	MODIFICATIONS APPORTÉES	MONTANT MARCHÉS DE BASE + AVENANTS PRECEDENTS	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ
Lot.7 – MENUISERIES INTERIEURES  Avenant n°2	SAS CARBONERO ISOLATION	Rajout 18 béquilles provisoires  Rajout de 2 blocs portes 93 x 204  Lissage de la moins-value Salto	Montant initial : 49 991.00€ HT  Montant avenant n°1 : 35 819.00€ HT	Montant : + 3 715€ HT  % d'écart introduit par l'avenant 2 : +10.37 %	Montant HT : 39 534.00 €

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ : 1 ABS (C. MOREL) – 30 POUR**

- **VALIDE** le montant de cet avenant,
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant correspondant.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour sur le site internet de la collectivité.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 28 juillet 2023,

La Présidente,  
Anne LENFANT

